

La défense et la sécurité nationale dans les programmes scolaires. Conforter leur enseignement et former les professeurs

« La défense ! C'est la première raison d'être de l'Etat. Il n'y saurait manquer sans se détruire lui-même ». Ainsi s'exprimait le général De Gaulle à Bayeux, le 14 juin 1952. Le législateur, suspendant en 1997 l'appel sous les drapeaux, a confié à l'Education nationale la mission de faire connaître et partager aux jeunes les notions indispensables de défense et de sécurité nationale. Cette action, concentrée à l'origine sur le « parcours de citoyenneté » (recensement à seize ans, enseignement de défense au collège et au lycée, journée défense et citoyenneté), s'étend maintenant à l'ensemble du parcours scolaire et se prolonge à l'Université.

Enseigner la défense et la sécurité nationale, c'est se concentrer sur trois cadres :

1. le recul historique qui permet de replacer les questions de défense dans un temps plus long : de la défense des frontières à la défense sans frontières, de l'indépendance nationale à l'autonomie stratégique, de la défense nationale (*Livre blanc* de 1972 sur la défense nationale) à la défense (*Livre blanc* de 1994) et à la défense et la sécurité nationale (*Livres blancs* de 2008 et 2013).
2. la France « ... au milieu des peuples du Monde », dans le contexte des menaces intérieures et extérieures, de ses alliances et de ses engagements, des opérations et actions militaires que ses armées conduisent, en France et dans le Monde, d'un *continuum* de la sécurité intérieure et de la sécurité extérieure, dont la lutte contre le terrorisme est un marqueur majeur ;
3. la défense comme politique publique, c'est-à-dire une autorité politique qui décide (place et rôle de la défense et de la sécurité nationale dans les institutions), des opérateurs qui exécutent (l'« outil militaire » : les Armées, leur organisation, les hommes et les femmes qui y servent), les moyens que la Nation y consacre, en analysant les dimensions terrestres, aériennes et maritimes, interministérielles, interalliées de la défense ;

La question centrale est bien celle de la participation des élèves, futurs citoyens, à la défense et à la sécurité nationale de leur pays, la France. C'est la défense qui interroge d'abord la citoyenneté et non l'inverse. La suspension de la conscription suppose de nouveaux rapports entre citoyens, défense et sécurité nationale : *un nouveau contrat de citoyenneté* entre la France et son Armée. Dans le même temps, l'organisation de la défense ne se limite plus au seul cadre national : au nom de traités multilatéraux et d'accords, en particulier européens, la France participe à de multiples opérations extérieures de sécurité internationale, *au nom des valeurs* qu'elle défend *et du droit* qu'elle promeut, dans le concert des nations.

Les programmes d'histoire et de géographie du collège et du lycée s'inscrivent dans ce cadre. Face à des menaces qui s'affranchissent des frontières, les clivages traditionnels entre défense extérieure et sécurité intérieure s'estompent, et la résistance, comme la résilience doivent s'appuyer sur *l'ensemble de la communauté nationale*.

Le cœur de mission de l'Education nationale, dans ce contexte, est bien d'enseigner à l'ensemble des élèves les connaissances et compétences indispensables que recouvrent et que supposent ces sujets, de consolider ces acquis dans le cadre d'une progression cohérente et d'en vérifier l'acquisition, dans le but de construire une culture de défense partagée. Les programmes officiels et la formation des maîtres en sont les conditions nécessaires.

1. la défense et la sécurité nationale dans la formation de l'élève-citoyen, dans l'enseignement moral et civique

A l'école primaire

Les programmes du primaire font une large place à l'éducation morale et civique. Les repères plus apparents qui permettent à l'élève de mieux se situer, compte tenu de son âge, dans le temps et l'espace le replacent, *ipso facto*, dans notre époque et notre pays. Dans le cadre du cycle dit « de consolidation » des apprentissages fondamentaux l'élève apprend à reconnaître et à respecter les symboles et emblèmes de la République et les traits constitutifs de la Nation française, à situer le territoire français dans l'Union européenne, à replacer les Français dans le contexte européen et la France dans le monde.

En troisième et en première, deux modules « défense » étaient clairement identifiés (programmes 2010-2012)

Le programme d'éducation civique **en classe de troisième** consacrait 20% du temps au thème : « la défense et la paix » :

- thème 1 : La recherche de la paix, la sécurité collective, la coopération internationale. Les problèmes et les difficultés d'une organisation pacifique du monde ;
- thème 2 : La défense et l'action internationale de la France. Les missions de la défense nationale dans le contexte contemporain européen et mondial. La journée défense et citoyenneté.

Les nouveaux programmes d'éducation morale et civique (EMC) ont modifié en profondeur cette situation. Non seulement ils ne sont pas articulés avec les programmes d'histoire et de géographie, mais il faut aller chercher les éléments pour enseigner la défense et la sécurité nationale dans les textes. L'absence de référence à un niveau d'enseignement pose également problème. La nécessaire articulation avec les programmes d'histoire et de géographie conduit à préconiser un enseignement **en classe de troisième** pour que soient enseignées les trois cadres évoqués plus haut.

Dans la dimension « l'engagement », sous la forme d'un sous-thème sur 5, l'intitulé évoque « connaître *les grands principes qui régissent la défense nationale* ». Face à des menaces qui s'affranchissent des frontières (à l'exception des tensions liées aux risques migratoires, qui les renforcent ou conduisent certains Etats à en inventer de nouvelles), la distinction entre sécurité intérieure et sécurité extérieure s'estompe. *L'action militaire et extérieure de la France* est présentée dans ce contexte. Sous la forme d'une entrée au sein de la rubrique « expliquer le lien entre l'engagement et la responsabilité », sont mentionnés « la sécurité des personnes et des biens : organisations et problèmes », qui permet de relier la défense et la sécurité nationale.

Dans la dimension « le jugement », au sein de « comprendre que deux valeurs de la République, la liberté et l'égalité, peuvent entrer en tension » sont évoqués les « Problèmes de la paix et de la guerre dans le monde et cause des conflits ».

Il nous appartient de conférer, à ces éléments épars, une cohérence, en les articulant fortement avec les programmes d'histoire et de géographie de la classe de 3^{ème}. Une fiche de cadrage général et trois fiches sur chaque thème permettront d'expliquer la mise en œuvre de cet enseignement.

Au lycée

Un cinquième du programme d'EMC **en classe de première générale** est consacré à la défense. Il s'agit du thème 4 (obligatoire) : *organisation et enjeux de la défense nationale*.

La « défense nationale » connaît depuis la fin des années 1980 des évolutions et des réformes en profondeur, en réponse aux évolutions du monde qui changent les conditions de la paix comme de la guerre :

- face à des menaces qui s'affranchissent des frontières, les clivages traditionnels entre guerre et paix, entre défense extérieure et sécurité intérieure s'estompent ;
- l'organisation de la défense ne se limite plus au seul cadre national ; au nom de traités d'alliance et d'accords, en particulier européens, la France participe à de multiples opérations extérieures de sécurité internationale ;
- la suspension de la conscription, la professionnalisation des Armées, la sophistication et les coûts croissants des équipements supposent d'établir de nouveaux rapports entre citoyens, défense et sécurité nationale.

L'analyse, à partir des recherches des élèves, de deux thèmes au choix parmi ceux proposés ci-dessous, permet de nourrir et d'approfondir la réflexion sur ces questions :

- les menaces et missions de défense et de sécurité nationale : multiplication des acteurs (étatiques ou non), nouvelles formes d'insécurité (terrorisme, piraterie, prolifération des armes et moyens de destruction), défense globale (militaire, civile, économique et culturelle) ;
- les moyens de la défense : forces françaises, alliances et engagements internationaux de défense (ONU, OTAN, UE), accords bilatéraux. Une première approche philosophique de la notion de « droit international », notamment dans ses rapports avec la défense nationale, peut être envisagée ;
- la Nation, sa défense et la sécurité nationale : rôle des acteurs institutionnels (exécutif, législatif), implication du citoyen (information, métiers de la défense, réserve militaire, féminisation des armées), débats en cours (notion d'éthique militaire, respect des règles de droit) ;
- la France entre paix et guerre : protection du territoire national et opérations extérieures ; justification des missions internationales des forces armées.

2. Au-delà de ces séquences identifiées, un certain nombre de notions relatives à la défense et à la sécurité nationale ont été introduites dans les programmes d'histoire et géographie

Au collège en quatrième, le programme d'histoire permet d'étudier « la Révolution, l'Empire et la guerre ». Il évoque aussi la généralisation du sentiment national en Europe. Il permet de comprendre une forme de renaissance de ce sentiment aujourd'hui.

Le programme de géographie, consacré à la mondialisation, est fort heureusement articulé à partir d'une question consacrée à « Mers et océans : un monde maritimisé » par une étude des ports, des littoraux et des échanges maritimes, du rôle stratégique des détroits, ouvrant un champ de réflexion sur la géostratégie maritime.

De même, l'évocation des lieux de commandement des entreprises transnationales peut déboucher sur les enjeux de défense économique dans la défense globale.

En **troisième**, le programme d'histoire qui part de la Grande Guerre pour aboutir aux conflits de notre temps prend en écharpe les deux conflits mondiaux, les totalitarismes, et englobe l'étude des opérations (Stalingrad, la guerre du Pacifique) à partir de cartes. Il se poursuit par la Guerre froide et les grandes lignes de force de la géopolitique mondiale depuis le début des années 1990, dessinant ainsi *le contexte des intérêts de puissance et de défense de la France*.

En troisième toujours, le programme de géographie traite de « la France dans le monde d'aujourd'hui » ; Il situe la France et ses communautés d'Outre-mer dans le monde et introduit la notion de « puissance » qui pourra être utilement explicitée et déclinée, tant pour la France que pour l'Europe. Il présente l'Union européenne comme pôle économique majeur « appuyé sur la puissance financière de l'euro, mais dont *le rôle diplomatique et militaire reste limité* ».

Ainsi, les bases du raisonnement historique, géopolitique et stratégique, mais aussi les enjeux politiques, matériels et moraux de la défense sont envisagés. De façon plus générale, les programmes d'histoire et de géographie englobent le passé récent, et donnent ainsi aux élèves *les clés de compréhension des conflits actuels* et de la construction, difficile et inachevée, de *la paix dans le monde*

La classe de troisième concentre donc l'essentiel des notions indispensables à une compréhension globale des enjeux de défense, en histoire, en géographie, en EMC. Au collège, c'est et ce n'est que sur cette base disciplinaire, adossée à nos programmes, que se construiront des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) : la défense et la sécurité nationale, sous tous ses aspects (maritimes entre autres) y aura la place que vous saurez lui donner.

Au lycée

Les programmes des différentes filières des lycées (générale, technologique et professionnelle) traduisent une présence plus nette des questions de défense et de sécurité nationale, comme une articulation plus poussée avec les programmes d'histoire et de géographie (programmes 2010-2012, révisés en 2013).

En **première générale, dans l'enseignement d'histoire-géographie**, le thème 2 (sur 4) traite « la guerre au 20^{ème} siècle » : les deux guerres mondiales, la guerre froide, les nouvelles conflictualités après la guerre froide (un conflit armé : la guerre du Golfe ; un lieu : Sarajevo ; un acte terroriste : le 11 septembre 2001). Les programmes d'histoire sont concentrés sur le passé récent, et confortent ainsi *la compréhension, par les élèves, des conflits actuels qui sont leur environnement permanent*.

Le programme d'histoire des **terminales S, ES et L** a pour thème « regards historiques sur le monde actuel ». Le thème 1 traite, au choix, de « l'historien et les mémoires de la Seconde Guerre mondiale » ou « l'historien et les mémoires de la guerre d'Algérie ». Ainsi et à titre d'exemple, l'étude de *l'histoire de la Résistance* (en 1^{ère}) et des mémoires de la Résistance (en terminale) permet-elle d'une part de distinguer l'histoire comme démarche et la mémoire comme objet d'histoire, d'autre part d'analyser l'histoire de la Résistance depuis 1945, et de celle des mémoires, emboîtées et concurrentes, telles qu'elles apparaissent de nos jours.

Le thème 2 en section S, 3 en ES et L traite des « grandes puissances et conflits dans le monde depuis 1945 », « les chemins de la puissance » (les Etats-Unis et le monde depuis 1918/1945, la Chine et le monde depuis 1919/1945), « un foyer de conflits » (le Proche et le Moyen-Orient, un foyer de conflits depuis la fin de l'empire ottoman/la Seconde guerre mondiale). Les enjeux de défense et de sécurité y sont abordés en relation avec l'actualité de ces questions.

Le thème de géographie de terminale des séries générales « Approche géostratégique des mers et des océans » s'inscrit également dans cette démarche : cf. « Enseigner la mer », paru en octobre 2013 au CNDP qui fera l'objet, en 2016, d'une réédition actualisée.

Dans les filières technologiques, « vivre et mourir en temps de guerre » constitue l'un des sujets au choix des sections STD2A, STL et STI2D, « l'Europe, un espace marqué par deux conflits mondiaux » une question obligatoire en première Sciences et techniques du management et de la gestion, en première sciences et technologies de la santé et du social.

En lycée professionnel, le programme d'éducation civique de première « ... insiste particulièrement sur le devoir de défense ». En terminale, le chapitre d'histoire « le monde depuis de tournant des années 1990 » évoque l'effondrement du modèle soviétique en insistant sur les « crises qui marquent le début de cette nouvelle période » : génocides et Afrique et en Europe, terrorisme, guerres contre le terrorisme, responsabilité internationale de la France et conscience de ses citoyens. En CAP, le thème 4 du programme d'histoire (« Guerres et conflits en Europe au XX^{ème} siècle ») permet d'y présenter les enjeux de la défense et de la sécurité nationale.

En matière de défense il y a, dans les programmes scolaires, une matière riche et diverse, organisée selon une progression qui amène l'élève aux connaissances et compétences de défense et de sécurité nationale indispensables à l'exercice de ses devoirs de citoyen, d'acteur économique, social, culturel ou environnemental, à partir du socle des valeurs françaises et républicaines que l'Ecole promeut. Les programmes permettent dès lors d'enseigner *le recul critique, la distance par rapport à l'évènement, la responsabilité du citoyen en devenir*. Là aussi, la réflexion, la compréhension, l'acceptation de la complexité qui sont le fondement de l'éducation à la défense et à la sécurité nationale permettent de progresser dans l'éducation du jeune citoyen : ne pas accepter sans discuter, confronter, comprendre.

3. la défense et la sécurité nationale dans la formation initiale des enseignants

Encore faut-il que les enseignants, d'histoire, géographie et éducation civique, mais aussi ceux des autres disciplines, soient préparés à enseigner ces notions et que celles-ci, présentes dans les programmes à des moments divers, soient identifiées. Cette exigence est d'autant plus cruciale que le remplacement des Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) par les Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) a pu remettre en cause les acquis antérieurs en la matière.

L'Inspection générale de l'Education nationale a, à la demande du directeur général de l'enseignement scolaire, élaboré en 2012 un référentiel destiné à fournir aux nouvelles ESPE une base de travail. Ce document a été diffusé aux ESPE et a commencé à être utilisé dans un certain nombre d'entre elles (Paris, Versailles, Lille, Créteil, Grenoble ...), à compter de la rentrée universitaire 2013.

L'introduction du référentiel national de formation : la France, la défense et la sécurité nationale. Organisation, actualités, enjeux

Le travail proposé est destiné à accompagner les professeurs et personnels de l'Education engagés dans un travail de formation générale portant sur les questions militaires, de défense et de sécurité nationale. Il s'articule en *quatre moments de deux heures* chacun et *un moment de restitution et d'études de cas*.

L'étude portera en premier lieu sur « L'importance du fait militaire dans l'histoire nationale », à travers les rendez-vous de la guerre et de la Nation, le rôle et la place de l'Armée et de la Marine dans le rayonnement de la Nation, la place des Armées dans la défense et la sécurité nationale. Il s'agit d'étudier la défense comme une politique publique, dans une perspective historique, dans la longue durée d'une organisation et d'une Institution, avec des éléments de comparaison dans l'espace et dans le temps et des vues en coupe sur les Armées de Terre, de l'Air, sur la Marine nationale et la Gendarmerie nationale. L'étude débouche sur une analyse des fondements contemporains de la défense et de la sécurité nationale.

« Du lien Armées-Nation aux relations entre la défense et la société », c'est sur la défense dans son environnement politique, social et culturel que l'on mettra ensuite l'accent : missions, histoire, traditions militaires, dans la rencontre entre l'Institution militaire et la société dont elle est issue et à laquelle elle appartient.

La question de la participation des Français à la défense et de la participation des Armées à l'émergence de la citoyenneté y tient une place centrale. Les relations entre l'Ecole et l'Armée y sont étudiées. Les influences entre le fait militaire et la littérature, la philosophie, les arts et les sciences feront l'objet d'utiles rapprochements.

« Nouveaux cadres, nouvelles références : la France dans son environnement de défense et de sécurité nationale (des années soixante-dix à nos jours) » se fonde sur l'évolution des risques et de la structuration de la vie internationale et analyse les fondements contemporains de la défense de la France, dans l'esprit des évolutions essentielles qui vont du *Livre blanc sur la défense nationale* de 1972 au *Livre blanc sur la défense* de 1994, et aux *Livres blancs sur la défense et la sécurité nationale* de 2008 et 2013. Les questions de défense et de sécurité nationale sont étudiées au prisme des risques majeurs, des armes de destruction massive, de la résilience nationale.

La dernière partie du travail porte sur les aspects les plus récents de la problématique française de défense et de sécurité nationale : « Gouverner par gros temps. Comment organiser la sécurité de la Nation ? », en évoquant le cadre, le contexte et les acteurs qui composent l'architecture française de défense et de sécurité, ainsi que l'émergence d'une nouvelle culture de gouvernement en la matière, à partir de la continuité de la vie nationale comme objectif, les opérations extérieures comme prolongement, la dissuasion comme assurance ultime.

L'ouvrage édité en décembre 2013 sous la forme d'un dvddoc intitulé « Enseigner la défense » par le CNDP/Canopé sous la direction de Tristan Lecoq permettra de conforter l'enseignement par une mise au point académique et des propositions de mise en œuvre. Le portail national comprend également, sous l'autorité de l'Inspection générale, des références très à jour sur les questions de défense et de sécurité nationale.

La formation continue des enseignants, si elle est un devoir pour chacun d'entre eux, doit enfin s'adosser à des formations dont les corps territoriaux d'inspection sont, dans les académies, les premiers responsables. Il convient que ces formations soient mises en relation entre elles et mises en cohérence, au plan national, par l'Inspection générale.

Tristan Lecoq
Inspecteur général de l'Éducation nationale
Professeur des universités associé (histoire contemporaine)
à l'Université Paris Sorbonne